

**COMMISSION ENVIRONNEMENT - TRANSPORTS
- CIRCULATION – TRAVAUX
du 19/02/2009**

- Présents : Mme BOBILLIER
MM CONTEJEAN, DALON , TABOUREAU, BEUGNON, CLAUDEL ,
MENNECIER, RECEVEUR, SAVOURET, BERTHON,
M. WEBER,
- Excusés : Mmes THIEBAULT, CHARLEMAGNE,
MM CUGNEZ, BURGER, LACLEF,
- Absents : Mmes DE MELO, GUICHON,
MM CANKAYA, MUNNIER, GRILLON, BLASZCINSKI, COUR,
COURVOISIER, MONNIN, KHELLADI, PACHOLAK, POURCHET,
TUNGUT

Monsieur CONTEJEAN fait une présentation vidéo du SYGAM (Syndicat du Gaz du Pays de Montbéliard) (Synthèse de la projection jointe au présent compte rendu)

Monsieur CONTEJEAN demande des volontaires afin de siéger à la Commission des Jardins Communaux et à son animation : MM BERTHON et MENNECIER sont candidats.

Cette Commission se réunira les :

- 9 mars à 16 H en Salle des Commissions en Mairie pour l'attribution des parcelles
- 14 mars à 9 H sur site pour l'attribution des parcelles aux jardiniers
- 16 mai à 9 H sur site pour une visite de contrôle
- 12 septembre à 9 H pour une deuxième visite de contrôle

Monsieur CONTEJEAN précise que l'ensemble des membres de la Commission Environnement Travaux sera convoqué pour participer à la rencontre du 14 mars aux jardins communaux.

Monsieur DALON présente une liste de travaux, non exhaustive, qui pourraient être effectués dans le cadre du budget 2009.

TRAVAUX A ENVISAGER

BATIMENTS

Bâtiments scolaires :

- Sol Restauration scolaire Maternelle Curie
- Couloirs Ecole Daniel Jeanney (*Régie ou insertion*)
- Aménagement Restauration scolaire (création porte, pose paravents...)

Bâtiments non scolaires :

- Aménagement des Ateliers Municipaux (dans ex garage Martinez-Cucherousset)
- Réfection bureau du CCAS
- Réfection Accueil ST
- Réfection des locaux Maisons activités CLSH (1^{ère} tranche)
- Remplacement radiants Temple (chauffage) + mise aux normes tableau électrique
- Remplacement des éclairages Maison de l'Enfant
- Réfection des locaux sociaux Rue de Bretagne (participation Néolia)
- Changement Skydom Stade Musner (3)
- Aménagement du bureau Mairie pour passeports biométriques

ECLAIRAGE PUBLIC

- Eclairage cheminement piéton accès Place des Fêtes
- Renouvellement éclairage Parc des Grands Bois
- Eclairage Parking Mosquée
- Eclairage Eglise Saint François d'Assise

ESPACES VERTS

- Abattage des peupliers Maternelle Bataille
- Agrandissement cimetière 2009.2010

INVESTISSEMENTS

- Extension Pharmacie du Centre Commercial
- Passerelle accès PMI
- Télésurveillance Stade Musner
- Traitement vide sanitaire Centre Commercial

TRAVAUX PAR ENTREPRISES D'INSERTION

- Buttes et talus du Fort Lachaux
- Reprise des jardins communaux (21 parcelles)
- Ravalement CMS + couloir école Elémentaire D. Jeanney

VOIRIE

- Aménagement Carrefour Mèlèzes/Acacias
- Programme travaux 2009
- Signalisation horizontale (peinture routière)

Les membres de la Commission sont sollicités afin d'apporter des idées.

.../...

Il est demandé si les peintures utilisées dans les écoles sont bien adaptées : oui les peintures sont toutes sans solvant – base acryliques pour les travaux intérieurs

Les membres de la Commission pensent que la modification des éclairages de la Maison de l'Enfant est fortement conseillée, d'autant que M. WEBER leur précise que de fortes économies d'énergie en découleront.

M. CONTEJEAN demande à ce que le débroussaillage des buttes et talus du Fort-Lachaux soient réalisés de Septembre à février, dans un souci de conservation de la biodiversité, en particulier concernant les cycles de reproduction de l'avifaune.

Il est demandé qu'une étude soit réalisée en vue de l'étêtage ou l'abattage de certains arbres sur les coteaux du Fort-Lachaux pour permettre un meilleur ensoleillement des maisons du quartier des Graverots.

Une question se pose de savoir si le Temple est bien propriété de la Ville

La réfection du parcours sportif est-elle envisagée ? Une collaboration avec nos voisins Bethoncourtois sur le thème de l'aménagement de la forêt est prévue. Il en sera question.

Il est signalé que des arbres situés à l'entrée du Cimetière sont attaqués par le bostryche.

Des étiquettes seront demandées au SYGAM, pour coller sur les chaudières afin d'avoir le numéro d'urgence en cas d'incident gaz (0810.433.025)